ROUBAIX

A propos des Tramways

Le directeur de l'Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing adresse à M. Motte, maire, la lettre suivante :

A Monsieur le Maire
de la Ville de Roubaix

Monsieur le Maire,

Ce n'est pas sans une profonde surprise que nous relevons les articulations que vous avez prononcées contre notre Compagnie en séance du 28 février dernier (du conseil municipal de Roubaix.) Nous relevons votre attention sur la gravité et l'inexactitude de ces articulations.

Vous supposez, Monsieur le Maire, que nous faisons de l'hostilité au service rapide et direct du tramway dont on poursuit l'essai entre Lille et Roubaix. Permettez-nous de protester et de vous laisser l'entière responsabilité de vos paroles.

Nous ne nous occupons point du service direct qui se fait actuellement entre Lille et Roubaix pour la bonne raison que nous sommes de ceux qui pensent que le meilleur moyen de réussir consiste moins à contrecarrer les autres, qu'à donner au public les satisfactions auxquelles il aspire.

Nous sommes, en effet, pénétrés de cet esprit, que les lignes du réseau Mongy n'ont rien à perdre au développement de la circulation qui résultera de la prospérité des lignes concédées antérieurement.

Dans cet ordre d'idées vous comprendrez, Monsieur le Maire, pourquoi il ne nous convient pas de savoir s'il y a des obstacles au service direct du tramway de Lille à Roubaix de la part des communes intermédiaires.

Toutefois, il est une question qui nous intéresse au plus haut point. Il s'agit de l'exécution prompte et intégrale du décret qui a déclaré l'utilité publique du réseau Mongy que nous avons la charge de construire et d'exploiter.

Si nous avions à notre disposition, non pas des influences et des complaisances, mais seulement la simple exécution du décret précité (ce qui n'implique aucune faveur), il y a longtemps que nos lignes seraient construites et en exploitation. Tandis que nous subissons à tout moment et à tout propos des entraves de toutes sortes et les conséquences des retards qui en résultent, et qui sont le fait de ceux qui ne cessent de contrarier l'exécution de nos projets ; qui sait dans quel but, avec quelle étroitesse de vue !

A présent, nous en avons fini, espérons-le, avec nos pénétrations dans Lille (en attendant celles de Roubaix) avec nos passages dans les fortifications et à travers le chemin de fer au Petit-Lannoy, avec nos troncs communs avec la Cie des tramways de Lille, dans la traversée de Fives.

Il nous serait agréable, Monsieur le Maire, de pouvoir faire la même constatation, en ce qui concerne les points sur lesquels la Ville de Roubaix manifeste encore son opposition. Nous souhaiterions que l'Administration supérieure nous mit à même de disposer des voies sur lesquelles, après enquêtes et conférences longues, laborieuses et nombreuses, la concession a été définitivement accordée à M. Mongy contre le versement d'une subvention de deux millions de francs au département. De cette façon, nous pourrions établir nos lignes sur le territoire de Roubaix, à la traversée du chemin de fer du Nord (à Beaurepaire) et tout au long du parc Barbieux.

Sans examiner ici les raisons qui poussent la municipalité de Roubaix à essayer de changer après coup le tracé de notre ligne du Grand Boulevard, pour le dévier par la Verte-Rue, qu'il nous suffise de dire, pour l'instant, que nous ne pouvons admettre la substitution d'un tracé non enquêté à un tracé décrété d'utilité publique par la raison que nous ne pouvons pas subir indéfiniment le préjudice des retards que ne manqueraient pas de produire les longues formalités qui seraient à remplir sur un projet nouveau.

Nous devons donc poursuivre purement et simplement l'exécution du décret de concession. Tel est notre devoir, tel est l'intérêt du public qui attend l'ouverture de nos lignes avec une impatience bien légitime.

Entre temps, qu'il nous soit permis de demander comment il peut se faire qu'un décret présidentiel puisse être tenu en échec par la ville de Roubaix.

Les complaisances dont on a parlé au conseil municipal de Roubaix, en séance du 28 écoulé, si elles existaient, seraient-elles donc nécessaires quand il s'agit de respecter un décret dont nous ne pouvons même pas obtenir l'exécution ?

Quoi qu'il en soit, les résistances de la ville de Roubaix nous font éprouver un très sérieux préjudice ; le public, lui, est privé d'un moyen de communication économique et à classe unique que nous lui réservons.

Il y a évidemment un moyen de sortir de cette situation. Ce moyen a été indiqué en séance de votre conseil par l'honorable Monsieur Lehoucq. Il consiste à s'adresser au ministre des Travaux publics.

Nous acceptons pour notre part la proposition. Il n'est pas douteux que le représentant du Gouvernement fera observer les clauses de la déclaration d'utilité publique, c'est-à-dire les prescriptions intangibles du Décret, de la convention et du cahier des charges de concession.

Nous ne demandons pas autre chose, sans songer à nuire à qui que ce soit autour de nous, et avec le très vif désir de concilier, chaque fois que ce sera possible, nos obligations, nos intérêts et ceux du public en général et de la ville de Roubaix en particulier.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de notre haute considération

L'IVROGNE ET LA VITRINE

Mardi vers 7 h. ½ du soir, les agents Dujardin et Willaumez ont mis en état d'arrestation rue des Longues-Haies, le nommé Pierre Fruit, âgé de 19 ans, rattacheur, demeurant rue des Longues-Haies, cour Bonte-Platel, 6, qui, étant ivre comme douze Polonais, avait brisé les vitres de l'épicerie-buvette Montagne, rue des Longues-Haies, 175.

ENTRE AMOUREUX

Mercredi vers quatre heures du matin, les agents Forret et Dujardin ont écroué au violon du 5e arrondissement les nommés Georges Marcy, 31 ans, garçon boucher, et Vandenberghe Alice, 22 ans trieuse, demeurant à Wattrelos, estaminet Godin, qui, étant en complet état d'ivresse, se battaient comme des chiens au beau milieu de la Grande-Rue.

CAMBRIOLAGE

Mardi, vers neuf heures du soir, en rentrant chez eux, rue de Blanchemaille, les époux Théophile Piérens, cordonnier, constatèrent que leur demeure avait été visitée de la cave au grenier par des malfaiteurs inconnus qui s'introduisirent dans l'immeuble par une porte donnant sur le derrière.

Une chaîne de montre de peu de valeur a seule été dérobée. M. Laché, commissaire de police du 1er arrondissement, a ouvert une enquête.

DOIGT ENLEVE

Chez MM. Jouville frères, minotiers, rue Condorcet, M. Stekelinck Edouard, âgé de 28 ans, menuisier, demeurant Grande-Rue, 77, a eu la première phalange de l'index droit enlevée en voulant retirer un morceau de bois d'une vis d'Archimède. M. le docteur Bôle, mandé pour donner des soins au blessé, lui a ordonné un repos de un mois.

DANS L'ENGRENAGE

Chez MM. J. et A. Dubar, M. Jules Cardon, âgé de 34 ans, apprêteur, demeurant rue de Leers, à Wattrelos, est tombé par suite d'un faux mouvement et a eu le bras droit mutilé dans un engrenage. Tout en faisant des réserves, M. le docteur Lepers a ordonné au blessé un repos de un mois.

CHUTE GRAVE

Chez M. A. Lepoutre, fabricant de bonneterie, rue Saint-Antoine, 11, M. Gustave Ledoux, âgé de 44 ans, veilleur de nuit, demeurant rue d'Oran, 143, s'est fait une grave blessure au genou droit en tombant sur le sol, tandis qu'il faisait une ronde. Ce n'est que dans une bonne quarantaine de jours que M. Ledoux sera en état de reprendre son travail.

MORT SUBITE

La femme morte subitement mardi soir, rue de l'Ommelet, se nomme Gillon Eudoxie, veuve Loridan, âgée de 64 ans, demeurant rue de Beaurewaert, 11.

IGNOBLE INDIVIDU

Sur plainte de M. Eugène Lefebvre, boucher, rue du Bois, 28, M. Delteil, commissaire de police du 2e arrondissement, a mis en état d'arrestation le nommé Georges-Henri-Joseph Vienne, âgé de 22 ans, qui, hier vers midi, étant ivre, a tué une poule dans le grenier de l'écurie de la rue du Trichon, en se livrant sur ce volatile à un acte de sadisme.

LE FEU

Mercredi vers 1 h. ½ du soir, un commencement d'incendie s'est déclaré au premier étage de l'usine Delmasure et Cie, fabricants de sacs, rue de France, 28, mais il a été promptement éteint à l'aide de quelques seaux d'eau, de sorte que les pompiers n'eurent pas à intervenir. Les dégâts peu importants sont couverts par des assurances.

ECOLE DES ARTS INDUSTRIELS

Aujourd'hui jeudi, à 7 heures 3/4, réunion des auditeurs des conférences d'Electricité industrielle à l'usine de constructions mécaniques et électriques du Nord, rue Voltaire.

LE COMBAT DE BOXE ANGLAISE MOORE-DESRUELLES

Nous sommes encore à dix jours du grand gala sportif organisé par la Société de gymnastique «L'Ancienne» et déjà une bonne partie de la salle est louée, il ne reste plus que quelques bonnes places, que ceux qui les veulent se pressent. Les deux adversaires se préparent très sérieusement pour cette rencontre et tous deux se présenteront «fin prêt» devant les sportsmen du Nord qui se rendront le 14 mars à l'Hippodrome Roubaisien.

La location est toujours ouverte chez Mme veuve Jubé, 16, rue de la Gare, à Roubaix.

SAVON DU CONGO Blancheur du teint Victor VAISSIER

CERCLE MODERNE

Section Symphonique. — Ce soir, à 8 h. 1/4, répétition générale pour le concert du Théâtre de dimanche prochain.

Section Chorale mixte.— Vendredi soir, réunion au local à 8 h. très précises, pour la répétition qui doit avoir lieu avec la fanfare.

Samedi soir, à 8 h. ½, réunion générale et obligatoire pour toutes les sections. Dernières dispositions à prendre pour le lendemain.

SYNDICAT PROFESSIONNEL DES CABARETIERS ET DEBITANTS DE BOISSONS

Jeudi 5 mars, à 8 heures et demie, café Français, Grande-Rue, réunion du comité provisoire.

HIPPODROME-THEATRE

Les personnes qui désirent s'assurer des places pour la représentation de «Napoléon», feront bien de se hâter, car la location fait prévoir une salle absolument bondée.

Nous rappelons que cette représentation a lieu dimanche soir 8 mars, à 8 heures précises, que la location est ouverte en permanence chez Mme veuve Jubé, rue de la Gare.

Un service de tramways sera organisé dans toutes les directions à l'issue du spectacle.

Etat-Civil

NAISSANCES. — Etienne Vanhooland, rue Alfred-de-Musset, 31 — Désiré Vandebundrie, rue de la Vigne, cour Sainte-Thérèse, 1 — Antoinette Surbeaux, rue de Denain, cour Flamencourt, 19 — Raymond Grimonprez, boulevard de Paris, 16 — Charles Lericq, rue Saint-Charles, 7 — Noémie Devarrewaere, boulevard de Cambrai — René Béghin, boulevard de Cambrai — Simonne Bernard, boulevard de Cambrai — Jean Blaton, rue de l'Epeule, 72 — Hortense Monnet, rue de l'Ommelet, 186 — Georges Demarez, rue de Denain, 6 — Gaston Vandercruyssen, rue St-Laurent, 2.

DÉCÈS. — Elodie Prévost, 44 ans, ménagère, rue Drouot, 39 — Georges Bourgois, 1 jour, rue de l'Epeule, cour Laureys, 9 — Charles Lorthiois, 66 ans, sans profession, rue Saint-Jean, 50.

TOURCOING

LES MEHALLAS

Composées d'électeurs cléricaux et nationalistes et destinées à secourir la réaction menacée à Roncq et à Halluin

Nous avons déjà, à diverses reprises, parlé de la constatation qu'il nous fut donné de faire au cours de la dernière période de révision des listes électorales à Tourcoing, c'est-à-dire l'exode de bon nombre d'électeurs cléricaux et nationalistes et pas des moindres, vers les communes de Roncq et d'Halluin, où les réactionnaires au pouvoir se considèrent comme fortement menacés aux prochaines élections municipales par les éléments démocratiques.

C'est surtout la commune de Roncq qui, à Tourcoing du moins, a le plus largement recruté une méhalla de secours.

Et comment s'est opéré ce recrutement ? Nous l'avons indiqué, mais il est intéressant de le rappeler, d'autant que des contestations se sont élevées et que M. le juge de paix du canton Nord va être appelé à se prononcer et sur la décision de la commission de jugement des réclamations de Tourcoing maintenant les inscriptions sur nos listes et sur la décision de la commission de Roncq les accueillant à bras ouverts, tout naturellement.

Donc, pendant la période de revision allant du 15 janvier au 4 février, il parvint à plusieurs reprises des lettres émanant de la mairie de Roncq, contenant des noms d'électeurs ayant soi-disant réclamé leur inscription sur la liste en formation à Roncq et qui, jusqu'ici inscrits sur les listes électorales de Tourcoing, devaient être rayés de ces dernières listes.

Il est à noter qu'aucun des électeurs n'avait fait la moindre démarche personnelle au bureau des élections à Tourcoing en vue de se faire rayer en arguant de son intention d'exercer ses droits électoraux dans une autre commune.

Il parvint enfin le 5 février au matin, encore une lettre avec liste de 5 noms nouveaux, toujours à rayer à Tourcoing, et inscrits à Roncq. Le total était ainsi de 33.

Halluin avait opéré un recrutement de cinq électeurs.

La mairie de Tourcoing convoqua les intéressés. Il en vint un, M. Frémeaux, cultivateur, qui protesta et déclara qu'il entendait être maintenu à Tourcoing ; puis le père d'un militaire qui déclara qu'il était fort étonné que son fils eût lui-même fait une demande pour être inscrit à Roncq.

Bref, la commission de jugement de Tourcoing, qui siégea le 9 février, maintint tous les électeurs sur les listes de notre ville.

On savait que la commission de jugement de Roncq avait, comme il est dit plus haut, admis les nouveaux électeurs recrutés pour renforcer les troupes cléricales et nationalistes et que celle d'Halluin en avait fait autant.

Il était intéressant de savoir sur quoi ces décisions étaient basées

Or, à Roncq, un de nos amis, qui est en même temps conseiller municipal de la commune se présenta à deux reprises à la mairie pour prendre connaissance du procès-verbal de la commission.

Le mercredi 26 février, c'est à M. Lepoutre, maire de Roncq, en personne, qu'il s'adressa, étant accompagné de deux témoins, également électeurs dans la commune.

M. le maire de Roncq refusa la communication du procès-verbal.

Il fut dressé acte de ce refus. La décision de Roncq fut attaquée devant M. le juge de paix du canton Nord et l'affaire a été appelée jeudi dernier 2 mars.

M. Joseph Leroux, avocat, qui se trouve parmi les électeurs inscrits à Roncq, se présentait en son nom et pour tous les autres.

On écarta 6 noms, les 5 électeurs dont la demande de radiation était parvenue après la clôture du délai imparti pour la revision et l'électeur qui avait protesté.

En ce qui concerne les autres, l'appelant déclara ne pouvoir discuter tant que le maire de Roncq n'aurait pas délivré copie de la décision de la commission.

M. le juge de paix rendit un jugement par lequel sommation par ministère d'huissier serait faite au maire de Roncq de présenter copie du procès-verbal pour le mardi 3 mars à midi au plus tard et l'affaire fut renvoyée à aujourd'hui jeudi 5 mars à 10 h. du matin.

Or, hier 4 mars à 9 h. du matin, l'appelant s'est présenté au greffe de la justice de paix du canton Nord et il apprit que M. le maire de Roncq ne s'était pas encore conformé à la sommation qui lui a été faite.

Comme on le voit, MM. les réactionnaires ont d'étranges façons de procéder en toutes choses.

Aux électeurs de Roncq de bien réfléchir sur la façon par trop cavalière de leur administration qui, pour se cramponner aux affaires, n'a rien imaginé de mieux que de faire du racolage électoral à Tourcoing, à Linselles et à Bousbecque.

Espérons qu'ils sauront s'entendre pour renverser cette administration rétrograde.

ARRESTATION POUR MENDICITE

La gendarmerie de Tourcoing a arrêté le nommé François Dupont, 55 ans, né à Lille, qui se livrait à la mendicité dans le quartier des Francs.

UNE JEUNE OUVRIERE SOIGNEUSE SE FRACTURE UNE COTE EN TOMBANT SUR LE BORD DE SON METIER

Mlle Maria Cardon, 18 ans, soigneuse à la filature de MM. Flipo frères, rue du Touquet, a fait une chute si malheureuse sur le bord de son métier qu'elle a été atteinte de fracture de la huitième côte droite. La blessée a reçu les soins de M. le docteur Debuchy et a ensuite été transportée en voiture à son domicile, rue des Piats, cour Saint-Louis. Sauf complications, la guérison demandera une vingtaine de jours.

LE PAIEMENT DES PRIMES A LA CULTURE DU LIN

La lettre circulaire ministérielle suivante a été adressée aux ayants-droit aux primes à la culture du lin :

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que M. le trésorier payeur général du Nord a donné des instructions à M. le percepteur des contributions directes de cette ville pour le paiement de la prime qui vous est accordée à titre d'encouragement à la culture du lin.

A cet effet, vous êtes invité à vous présenter chez M. Himmes, percepteur, rue du Haze, 88, avant le 31 mars.

Veuillez agréer, etc.

Le maire,
signé : Maurice Cossart, adjoint.

ACCIDENTS DE TRAVAIL

M. Georges Bertrand, 20 ans, vide-pots chez MM. Achille et Pierre Pollet, peigneurs, rue de Dunkerque, a contracté une brûlure du 2e degré de l'avant-bras droit, produite par un tuyau de vapeur. Docteur Decherf, 12 jours.

— M. Rémi Vannoorleghem, 34 ans, fileur chez MM. Duvillier frères, filateurs au Touquet, a été contusionné à la plante du pied gauche en heurtant un rail de son métier. Docteur Debuchy, 12 jours.

— Chez MM. Flipo frères, filateurs, rue du Touquet, Mlle Flore Braye, 14 ans, bacleuse de préparation, a eu l'extrémité dorsale de l'index de la main gauche prise par un frottoir. Plaie contuse. Docteur Debuchy, 10 jours.

— M. Pierre Selosse, 70 ans, domestique chez Mmes veuves Lantoin et Paris, camionneurs, s'est donné une entorse du genou gauche en faisant reculer sa voiture dans la cour de l'établissement Lénart-Walnier, rue Verte. Docteur Delgrange, 8 jours.

— M. Jules Delespaul, 27 ans, emballeur, chez MM. Jules Desurmont et fils, filateurs, rue de Bradford, s'est fait une blessure du pouce droit avec l'aiguille dont il se servait pour coudre une balle. Docteur Vermesch, 8 jours.

Etat-Civil

NAISSANCES. — Grimonprez Suzanne, rue Sainte-Barbe, 60 — Dujardin Louise, rue du Luxembourg, 21 — Vanlomme Louis, rue de Mouscron, 39 — Maes Palmyre, rue du Virolois — Contamin Jules, rue d'Anor, 2.

DÉCÈS. — Parent Georges, 10 ans, rue du Congo, 107 — Perré Auguste, 58 ans, rue de la Croix-Rouge, 138 — Mortagne César, 38 ans, rue de l'Industrie, 10 — Castelain Agnès, 6 mois, rue d'Anvers, 57 — Delcroix Adèle, 55 ans, rue Auber, 152.

LILLE

Pour ne pas retourner à son corps
UN SOLDAT
se tire une balle dans la tête

Les remparts entre les Portes de Tournai et Louis-XIV ont été mercredi le théâtre d'un dramatique incident.

Il était environ 10 h. ½ du matin quand le bruit flou d'une détonation se fit entendre. Des passants sur la route de Fives, un agent qui se trouvait sur un car G, se hâtèrent vers les remparts d'où provenait le bruit.

Sur le gazon, près de la pépinière Van den Heede, un soldat du génie gisait sur le dos, inanimé, livide ; de sa tempe droite coulait un mince filet de sang et il tenait encore à la main son revolver. Les spectateurs de ce triste tableau s'étaient précipités sur le malheureux qui geignait faiblement. On essaya de le soulager. Cependant, l'agent était allé prévenir un médecin, M. le docteur Gérard, qui vint, jugea très grave, sinon désespéré, l'état du blessé dont il ordonna le transport immédiat à l'hôpital Saint-Sauveur.

M. Delattre, qui avait été prévenu, arriva pendant l'examen du docteur. Il procéda aux constatations d'usage. Dans la poche de la tunique on découvrit un livret militaire. On sut ainsi que le désespéré se nommait Julien Becquet, né à Tourcoing en 1886, domicilié à Wattrelos, 17, rue du Damier, et actuellement soldat de 2e classe au 3e génie, détaché comme télégraphiste au Mont-Valérien. Dans le livret, un titre de permission de trois jours portant les dates 1er et 3 mars était plié à côté d'une lettre adressée au commissaire de police qui s'occuperait du cortège funèbre.

M. Delattre ouvrit cette lettre dont le hasard l'avait fait destinataire. Becquet, en quelques lignes, détaillait son identité et priait d'avertir « doucement sa mère ». Sur les motifs qui l'avaient poussé à se frapper d'une balle de revolver, il ne disait pas un mot.

Avant tout, le commissaire déféra au désir du malheureux et fit prévenir M. et Mme Becquet. Ceux-ci habitent Wattrelos et vivent paisiblement de la retraite du père, ancien brigadier des douanes. Ils étaient loin de s'attendre à la triste nouvelle que l'émissaire de M. Delattre leur apportait. Leur fils venait de passer trois jours chez eux et il les avait quittés mardi soir, gai, affectueux, sans le moindre souci. On imagine de quels sanglots furent secoués les pauvres gens. Ils ne voulaient pas croire à leur malheur ; ils durent cependant se rendre à l'évidence quand vers deux heures de l'après-midi, le facteur leur apporta une lettre écrite de la main de leur fils. Julien Becquet l'avait composée, cette lettre, avant de se rendre sur les remparts et il disait à ses vieux que ne pouvant supporter la vie militaire il mourait.

Mme Becquet est venue à Lille aussitôt avertie de l'état de son fils. Elle est arrivée à l'hôpital Saint-Sauveur comme le docteur Colle venait d'extraire la balle du cerveau du blessé. La pauvre mère a pu se convaincre en voyant son fils dans le coma, que tout espoir de le sauver devait être abandonné.

On ne pense pas que Becquet passe la nuit.

L'enquête ouverte par M. Delattre a permis de connaître l'emploi du temps du soldat avant le moment où on l'a trouvé étendu sur le gazon des remparts.

Becquet, qui devait rentrer à son corps mardi soir à minuit débarqua à Lille, venant de Tourcoing, à 8 heures. Il leva pour la nuit une chambre chez M. Lebargy, Parvis Saint-Maurice. S'étant levé mercredi vers neuf heures, il descendit dans la salle d'estaminet et demanda de quoi écrire. Il fit deux lettres — les deux lettres adressées au commissaire et à ses parents. — Lorsque le soldat, se levant, déclara à M. Lebargy qu'il lui confiait sa valise pendant le temps qu'il serait à la poste, rien d'anormal n'attirait sur lui l'attention. Il était très calme. Une heure après, son acte de désespoir était accompli. On ne connaissait à Julien Becquet aucun sujet d'ennui. Très intelligent, instruit, il était fort bien vu des gens qui le connaissaient. Ses parents ne l'avaient jamais contrarié en quoi que ce fût et lui laissaient préparer son mariage avec une jeune fille de Wattrelos qu'il fréquentait depuis longtemps. Il faut donc le croire et attribuer son acte de désespoir à l'espèce d'effroi que lui causait la caserne.

L'autorité militaire a été prévenue de ces faits.

Notre enquête à Wattrelos

A l'annonce de la triste nouvelle, un de nos rédacteurs s'est rendu mercredi après-midi dans le quartier du Sapin-Vert pour se mettre à la recherche de la rue du Damier, sorte de longue impasse bâtie de chaque côté de maisons uniformes et basses dont la dernière sur la droite est habitée par la famille Becquet qui y tient une modeste épicerie.

Dans le voisinage, personne ne se doute de la triste nouvelle et pourtant l'on sait que Mme Becquet est partie pour Lille après lecture d'une lettre dans laquelle son fils lui annonçait son intention d'en finir avec la vie, ne pouvant plus vivre à la caserne, loin de son amie, Esther Delattre, piqûrière chez M. Eugène Jourdain, rue de la Gare, à Tourcoing.

Cette jeune fille avait également reçu une lettre de son ami lui faisant part de sa funeste résolution. Becquet était avant de partir au régiment porteur de dépêches à Tourcoing.

Son acte de désespoir plonge son honorable famille dans la plus profonde désolation.

Becquet, soldat depuis octobre dernier au bataillon des télégraphistes, au Mont-Valérien, était venu rendre visite à ses parents, mais son grand amour pour son amie lui fit manquer le train devant le ramener à Paris à l'expiration de sa permission.

Cheval emballé
Cocher blessé
Car endommagé

M. Louis Crocel, 19 ans, domestique chez M. Dambrine, marchand de vins, 35 bis, rue d'Esquermes, passait, mardi soir, vers trois heures 40, rue Pierre-Legrand. Il conduisait un cheval rétif attelé à un haquet. Soudain, un passant effraya la bête. Celle-ci se cabra, puis s'emballa. Partant à toute allure, elle vint se jeter contre un car G qui stationnait en face de l'estaminet du Lion-d'Or. Le cheval s'abattit et son conducteur, arraché de son siège, vint s'affaler sur le pavé de la chaussée. Tout cela, qui s'était passé en moins de temps qu'il ne faut pour l'écrire, avait fait un fracas formidable. Un gros rassemblement se forma autour de la bête, de la voiture et du cocher. Ce dernier ne pouvait se relever et poussait des gémissements de douleur. On le transporta dans la demeure de M. le docteur Vannieuwershuyn. Le médecin constata que le malheureux avait la jambe droite fracturée. Après avoir reçu les premiers soins, Louis Crocel a été reconduit à Loos où il habite.

De l'élégant haquet, il ne restait que des morceaux et le car, plus résistant pourtant, avait son avant très endommagé. Quant au cheval, auteur de tout le mal, il a été assez grièvement blessé lui aussi, aux naseaux et aux jambes.

REMORDS DE CONSCIENCE

Mercredi après-midi, vers deux heures et demie, l'agent Dumont était de service rue de Béthune quand un jeune homme s'approcha de lui et s'écria : « Arrêtez-moi, je suis un déserteur » Conduit au poste, l'individu Henri Cuvillier, né à Cuppy (Aisne), déclara qu'engagé pour 5 ans au 1er régiment d'infanterie coloniale, à Cherbourg, il n'avait pu se plier à la discipline militaire et avait pris la fuite au mois d'août 1907. Depuis cette date il travaillait aux mines de Courrières. Venu dimanche à Lille pour y passer les fêtes du Carnaval, il avait été subitement pris de remords et s'était décidé à se constituer prisonnier.

Cuvillier a été remis aux autorités militaires.

BLESSÉ PAR UN MADRIER

M. Pierre Vanderaeys, 28 ans, demeurant rue Destailleurs, au service de M. Merveille, entrepreneur de démolitions, chargé d'abattre les maisons de la rue des Oyers en vue de la construction du nouveau boulevard, a été, hier, victime d'un grave accident.

Il était occupé à défoncer un plafond, quand, du deuxième étage, un madrier lui tomba sur la tête et lui fit une large blessure. Transporté dans une maison voisine, la victime reçut aussitôt les soins du docteur Pollet. M. Vanderaeys a été ensuite reconduit à son domicile.

AUTOUR DE LILLE

HALLUIN. — TOUT CHANGE ! — Les bonzes qui dirigent la ville et le conseil municipal, ceux qui ont jusqu'ici conduit les habitants d'Halluin à la baguette, s'aperçoivent que les temps changent et qu'il faut compter avec le progrès.

Nous nous rappelons du jour où l'un de nos plus décoratifs conseillers municipaux (mais aussi l'un des moins éloquents et des moins malins) disait : « Nous présenterions Baptiste l'avocat, qu'il passerait. »

Aujourd'hui, ce n'est plus vrai et les électeurs halluinois entendent bien envoyer à la mairie non des Baptistes l'Avocat, mais des hommes intelligents et surtout indépendants pour nettoyer cette maison commune dans laquelle nous sommes certains de trouver des choses fort... malpropres.

Ces Messieurs comprennent si bien que leurs meilleurs jours sont passés qu'ils vont jeter par dessus bord tous les conseillers qui sentent trop « les vaques et le fumier. »

A une élection précédente, nous avions comparé le conseil actuel à un véritable Comice agricole. Notre attaque a porté ses fruits. Merci ! ! !

Un autre changement dans leur tactique, ce sont les démarches actuelles auprès de quelques personnes pour former dans le conseil une minorité républicaine. Il est vrai de dire que jusqu'ici les résultats se chiffrent par zéro.

Quel étonnement pour nous lorsqu'on nous a donné ces nouvelles ! Où est donc leur intransigeance d'autrefois ?

Nous avions bien raison de dire que tout change à Halluin.

COMINES. — M. Denys Emile, 16 ans, manœuvre de maçon, demeurant à Messines (Belgique), travaillant chez M. Louis Desvignes, entrepreneur de maçonnerie, à Comines, a glissé en conduisant une brouette et s'est fait une entorse tibio-tarsienne.

— M. Delannoy Emile, 30 ans, chauffeur, demeurant à Hollebeke (Belgique), travaillant chez M. Charles Lamorlette, directeur de l'usine à gaz de Comines, en levant la cuillère de chargement s'est fait un lumbago traumatique.

— M. Mas Julien, 48 ans, cylindreur, demeurant à Comines, rue des 3-Baillois, travaillant chez M. César Schoutteten, fils aîné, fabricant de rubans, en soulevant une caisse, s'est fait une entorse dorso-lombaire.

Etat civil. — NAISSANCES. — Cappelle Georges, rue du Quesnoy prolongée — Leroy Albert, rue d'Armentières — Delannoit Simonne, rue Gambetta — Dumont Jeanne, route de Wervicq.

MARIAGES. — Entre : Isidore Bossaert et Cécile Delobel — J.-B. Mille et Espérance Carissimo, rue Neuve — Arthur Timmerman et Marie Martin — Joseph Lenens et Marie Breyne — Léon Duflot et Angèle Milleville — Jules Noyez et Clémence Warlop.

DÉCÈS. — Marie-Louise Desseaux, 8 mois, rue de la République — Jean-Baptiste Vandamme, 79 ans 11 mois, hospice, rue de Quesnoy — Pollié Charles, 1 mois, rue Saint-Chrysole.

HAUBOURDIN. — ACCIDENT DE TRAVAIL. — M. Henri Lecocq, mécanicien au service de la Société anonyme du tissage, s'est fait, il y a quelques jours, une entorse au pied droit à la suite d'une chute dans l'atelier. M. le docteur Jacquet lui a prescrit un repos de 10 jours.

ARMENTIÈRES. — M. Labbé, directeur de l'Ecole professionnelle, délégué dans les fonctions d'inspecteur général de l'enseignement technique, est nommé à titre définitif à cette dernière fonction. M. Druel, directeur adjoint, remplace comme directeur de l'Ecole professionnelle M. Labbé qui d'ailleurs conserve sa résidence à Armentières. M. Labbé pourra consacrer uniquement à l'organisation de l'enseignement technique dans la région les rares qualités dont profitait jusqu'ici l'école d'Armentières. M. Druel, initié à la méthode de son prédécesseur, aura à cœur de continuer l'œuvre si bien commencée par M. Labbé. Nos cordiales félicitations à tous deux.

HELLEMMES. — Etat civil. — NAISSANCES. — Segard Maurice, rue Léon-Gambetta, 6 — Cochez Laurent, cité Basselart, 15 — Desmet Alphonse, cité Ghislain — Dutrieux Simonne, rue Victor-Hugo, 17 — Morieux J.-B., rue Jeanne-d'Arc, 141.

PUBLICATIONS DE MARIAGES. — Entre : Lagneau Georges, ajusteur à Hellemmes-Lille et Deldalle Zoé, mécanicienne à Lezennes.

DÉCÈS. — Delelonghai Elisa, 81 ans, rue Sadi-Carnot, 199 — Fleck René, 11 mois, rue Chanzy, 19 — Lauwers Amélie, 76 ans, rue Fernand-Mathias — Trupin Marcel, 2 jours, rue Victor-Hugo, 157 — Lardemer André, 80 ans, rue Fernand-Mathias, 26 — Deffrennes Mathilde, 17 ans, rue Faidherbe, 58 — Cornil Jeanne, 7 ans, rue Jeanne-d'Arc.

Dernière Heure

LA DEVOLUTION DES BIENS RELIGIEUX

Le Rapport Maxime Lecomte

Paris, 4 mars

La Commission de la Séparation a entendu le rapport verbal de M. Maxime Lecomte qui a exposé l'économie du projet et les conséquences relatives à la dévolution des biens. S'appuyant sur le caractère de la loi de 1905, sur les discussions qui ont eu lieu au sein des deux Chambres et sur les commentaires de la doctrine, il a démontré que la loi de 1905 avait bien interdit toute action en reprise autre que les actions intentées dans le délai de six mois par les héritiers en ligne directe. Le projet actuel étant purement interprétatif doit consacrer cette manière de voir.

MM. Lascazes et Guillier ont déclaré qu'ils ne pouvaient accepter la loi qui, pour eux, paraissait avoir un caractère inique. La Commission a adopté l'article 2 et les trois premiers paragraphes de l'article 3 concernant la partie interprétative de la loi.

Officier en Conseil de guerre

La mort du clerc de notaire

Saint-Brieuc, 4 mars.

On n'a pas oublié les circonstances dans lesquelles un clerc de notaire de St-Brieuc, M. Auffray, reçut la mort des mains mêmes de son ami, le lieutenant Laroche.

M. Auffray vivait en mauvaise intelligence avec sa femme, qu'il querellait à tout propos, surtout lorsqu'il était pris de boisson. Un jour où les scènes avaient été plus violentes que de coutume, Mme Auffray se réfugia chez ses voisins et amis, Mme et M. Laroche. Le clerc de notaire survint furieux, armé d'un revolver ; le lieutenant Laroche avait le sien ; les deux hommes en vinrent aux prises ; le clerc de notaire, dans le corps-à-corps, fit jouer la gâchette de l'arme du lieutenant et fut atteint par le projectile ; la mort fut instantanée.

Le général Lefort vient de donner l'ordre d'informer contre le lieutenant Laroche.

Le lieutenant Laroche est inculpé de meurtre involontaire. Deux questions seront posées au conseil de guerre ; celle de meurtre et celle de légitime défense. L'instruction sera très courte.

Le jeune officier comparaîtra libre devant ses juges.

Un père coupe la langue de son enfant

Il le laisse mourir de faim

Brest, 4 mars.

La gendarmerie a transféré de Plougastel à la prison de Brest, un domestique de ferme, Victor Kerbrat, marié depuis un an, accusé d'avoir laissé mourir d'inanition son jeune enfant après lui avoir tranché la langue.

Le meurtrier a avoué son crime devant les magistrats, déclarant avoir voulu faire disparaître l'enfant, parce qu'on disait qu'il n'en était pas le père.

Jaloux à 81 ans

Pithiviers, 4 mars.

A Dimancheville habite un couple de vieillards. Le mari, Etienne Baffroy, est âgé de quatre-vingt-un ans; sa femme en a soixante et onze. Ce sont d'anciens cultivateurs qui vivent dans l'aisance. Dans la nuit, le mari, qui est jaloux de sa femme, se réveillait et, quoique malade depuis deux [illegible], saisissait une pincette et lui en assénait de violents coups sur la tête. La malheureuse [illegible] aussitôt dehors sans être vue. Le [illegible] suivie, cherche à l'atteindre [illegible] brandissant sa chaussure [illegible]. Il fit ensuite rentrer dans sa maison en la traînant par les cheveux, puis il tenta de se suicider.

200 enfants brûlés vifs

New-York, 4 mars.

La catastrophe de Cleveland dont nous parlions d'autre part, a été beaucoup plus effroyable que les premiers télégrammes ne l'annonçaient. On a retiré des décombres de l'incendie 146 cadavres ; on croit qu'il en reste encore une cinquantaine, ce qui porterait à près de 200 le nombre des enfants carbonisés ; plusieurs cadavres sont dans un état tel qu'on ne peut les identifier.

BOURSE DE BRUXELLES

Bruxelles, 4 mars.

Obligations. — Bruxelles 1902 106,97 — Bruxelles 1905 96, — Anvers 1887 100,50 — Anvers 1903 98. — Gand 1896 93,60

Charbonnages. — Anderlues [illegible] — [illegible] 617, — Bois-d'Avroy 1625, — Charbonnages Belges 560, — Chevalières 1725, — Courcelles-Nord 1950, — Fontaine-l'Evêque 2125, — Ham-sur-Sambre 72, — Havré-Wasmes [illegible] — Houillères Unies 308, — La Haye 1050, — Mariemont [illegible] — [illegible] 800, — Nord Charleroi [illegible] — [illegible] 925, — Produits au Flénu [illegible] — [illegible] de Charleroi 1045, — Gouffre 1050, — Trieu-Kaisin 1050, — Herlies [illegible]

Aciéries. — Cockerill 1030, — Ougrée [illegible] — Providence 2000, — Sarrebruck [illegible]

Zinc. — Asturienne des Mines [illegible] — Zinc de Silésie [illegible]

FINANCES

Paris, 4 mars 1908.

En sympathie avec les places étrangères notre marché est franchement mauvais aujourd'hui. La Rente Française recule à 97,55. Les Fonds internationaux sont généralement en réaction, notamment les Emprunts Russes. Parmi les Sociétés de Crédit, le Crédit Lyonnais revient à [illegible], la Société Générale est ferme à 667. Son dividende sera de 15 fr. 50 nets égal au précédent. Si l'augmentation de son capital se réalisait, les actionnaires ne pourraient s'en plaindre, car à chaque augmentation a correspondu une amélioration parallèle des bénéfices.

En Banque, le Laurium Grec s'est traité à [illegible], L'Electrolytique inscrite à 197, [illegible] favorables au point de vue industriel ne le sont pas moins au point de vue financier. [illegible] Colombia 445. Le [illegible] à 46 ; ses nombreux avantages [illegible] ses applications notamment du côté des chemins de fer. Bonne tenue à 122 des actions [illegible] 4 % de la Société Française d'[illegible] ; il ne s'agit pas d'une affaire [illegible] à installer mais d'une entreprise en exploitation rationnelle et méthodique. [illegible] 406 en obligations Amazone ; les ressources considérables de l'Etat de l'Amazone vont s'augmenter prochainement par l'adjonction du territoire de l'Acre.

Demain 5 mars aura lieu l'émission au prix de 457,50 des 69.800 obligations 4 ½ % de 500 f. des Chemins de fer Russes Volga-Bougoulma qui jouissent de la garantie formelle du gouvernement russe, tant pour leur intérêt que pour leur amortissement.

Les actions de nos Grandes Compagnies Françaises restent fermes.

Tablettes d'un spéculateur, 5, r. d'Antin, Paris.

VÉRITABLES
GRAINS DE SANTÉ DU Dr FRANCK
CONSTIPATION — [illegible]

TRIBUNAUX

Tribunal Civil de Lille

Audience des Criées du mercredi 4 mars 1908

Ville de Lille, rue d'Artois, 189, maison et 130 m. q. 74 déc. q. et dépendances, reprise au rôle des contributions foncières de Lille pour un revenu annuel de 60 centimes (propriété non bâtie) et 750 fr. (propriété bâtie). Mise à prix : 5.000 fr. Adjugée 17.500 francs à Me [illegible].

Section de Fives, place Alexandre-Dumas, maison en construction et 250 m. q. de terrain, cour et jardin. Mise à prix : 4.000 fr. Adjugée 5.250 fr. à Me Vandewalle.

Rue de Wattignies, 14, maison de rentier, reprise avec terrain au cadastre pour 182 m. q., libre d'occupation. Mise à prix : 6.000 fr. Adjugée 14.900 fr. à Me Godron.

Rue de Wattignies, 6, 8, 10, 12, une propriété dite cour Vanlaton, comprenant 12 maisons, dont 3 en façade numéros 6, 8, 12, quatre pour les autres par le no 10. L'immeuble est repris au cadastre pour 628 m. q. Le tout produit un revenu de 3.480 fr. Mise à prix : 20.000 fr. Adjugée 33.500 francs à Me Godron.

A Roubaix, rue de Mouvaux, cité située entre les numéros 46 et 48, une propriété dite cour Vanlaton, comprenant 6 maisons, louées globalement 1.176 francs par an. Mise à prix, 3.500 fr. Adjugée 9.300 francs à Me de Vrière.

A Quesnoy-sur-Deûle, à front du gravier conduisant à Wambrechies, propriété à usage de meunerie à vapeur, dépendances et 17 ares 76 centiares de fonds et jardin. Ensemble le matériel fixe ou mobile servant à son exploitation. Cette propriété est occupée par M. L. [illegible] jusqu'au 31 juillet 1908, au loyer de [illegible] fr. par an. Mise à prix : 8.000 francs. Adjugée pour la mise à prix à Me Godron.

A Roncq, propriété dite « Château de [illegible] », à front de la route de Lille à Menin, avec parc magnifique, dépendances, communs, jardin, parc magnifiquement planté, écuries et remises, serres, plantations, plantes d'ornement, avenue plantée de tilleuls, le tout d'une contenance de 4 hectares 90 ares, 62 centiares. Mise à prix : 125.000 fr. Pas adjugée faute d'amateur.

Vente de biens de congrégation

Audience des criées du mercredi 4 mars

Le tribunal a procédé à la vente des biens suivants provenant de la liquidation des biens de la congrégation de Notre-Dame de la [illegible], situés banlieue d'Esquermes, ou de Canteleu, près des fortifications de Lille. 1o Propriété connue sous le nom de « La Solitude », d'une contenance de 4 hectares, 60 ares, 26 centiares, le tout enclos de murs ou fossés, en nature de jardin fruitier, verger, potager et d'agrément, avec 4 groupes de constructions ; 1o grande salle et dépendances ; 2o sortie de tribune ; 3o maison à usage de 2 demeures ; 4o maison de [illegible]. Mise à prix : 50.000 fr. Adjudicataire : M. Lefort, pour 70.100 fr.

Au même lieu, rue de [illegible], petite ferme avec bâtiments anciens ; ensemble des fonds, terrain et jardin en dépendant. Mise à prix : 1.000 fr. Adjugée 4.250 francs à Me Dollet.

Au même lieu, rue du [illegible], une pièce de terre en labour d'une contenance superficielle de 1.500 m. q. d'après titre de bornage. Mise à prix : 2.000 fr. Adjugée 3.600 fr. à Me Lefort.

Tribunal correctionnel de la Seine

Un triste sire

La neuvième chambre correctionnelle avait à juger hier pour vagabondage spécial un homme de trente ans, à la mine [illegible], aux manières élégantes, baron [illegible] de [illegible] [illegible] l'état civil. [illegible] sa dépense de [illegible] [illegible], par la menace et les coups, à [illegible] dans la prostitution, sa [illegible] près la rue de la Paix, [illegible]. Un jour, il [illegible] qui ne pouvait lui [illegible] : « [illegible] ! »

Ceinturier(?) [illegible] a été condamné [illegible] de prison et dix ans d'interdiction de séjour.